



Certificat



EXSANA est certifié pour ses actions de :

L. 6313-1-1 Actions de formation

situé à :

47 route de Bayeux
14310 VILLY-BOCAGE

PRONÉO CERTIFICATION a évalué l'activité de l'organisme EXSANA (Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 28140381814 , SIREN 900795857) et atteste de sa conformité aux:

- Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 du relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences
- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation
- Guide de lecture du Référentiel national qualité et le Questions-Réponses publiés sur le site du Ministère du Travail
- Règlement d'usage de la marque française de garantie n°4704889 « Qualiopi » et sa charte d'usage publiés sur le site du Ministère du Travail
 - à la procédure de certification PRO RNQ 003 en vigueur sur le site de PRONÉO Certification

Ce certificat est valable* du 12/11/2025 au 11/11/2028

Date originale du cycle de certification en cours : 12/11/2025

Certificat n° F3512-1-I (*sous réserve d'une surveillance entre le 14ème et 22ème mois du cycle de 3 ans)

Le 12/11/2025
Président de PRONEO CERTIFICATION
Yves PARIOT



Accréditation N°5-0615
Portée disponible sur le
site www.cofrac.fr